

**Procès-Verbal du Conseil municipal**

**Du 16 janvier 2024 – 19h**

Le seize janvier deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE  
 Nb de membres en exercice : 16  
 Secrétaire de séance : Serge BLANC  
 Convocation en date du : 5 janvier 2024

**PRESENTS** : ACHIN Richard, BLANC Serge, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

**EXCUSÉS** : AUBERT Sylvain, M. BOYER-JOLY Gilbert (pouvoir donné à Richard ACHIN), BARBAN Daniel (pouvoir donné à Thierry CATELAN), GALLAND Daniel

**Ordre du jour :**

- Délibération dépenses d'investissements/ouverture de crédits dans l'attente du vote du budget 2024
- Délibération pour l'application du régime forestier sur la commune d'Aubessagne avec de nouvelles parcelles susceptibles d'être intégrées
- Délibération pour valider le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau de 2022
- Programmation de travaux d'agrandissement de la mairie
- Délibération pour fixer le cadre, le prix et le volume de bois de service dans le cadre d'un projet de construction sur la commune
- Délibération pour demander des subventions à l'Etat, la Région, le Département dans le cadre des travaux d'agrandissement de l'école
  
- **Questions diverses**
  
- Délibération dépenses d'investissements/ouverture de crédits dans l'attente du vote du budget 2024

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire propose de pouvoir payer les dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2024 et dans la limite de 25 % des crédits d'investissements inscrits au budget 2023.

**Budget commune** : montant budgétisé en dépenses d'investissement en 2023 (hors chapitre 16) :  
 1 063 664,63 €

Monsieur le Maire propose d'affecter 265 916 € € aux programmes suivants :

N° Opération	Nom opération	Chapitre	Montant
101	Matériels divers (Logiciel JVS)	20	5 400 €
101	Matériels divers	21	5 000 €
205	Enfouissement Les Costes TR 2 EP	21	5 000 €
211	Réhabilitation cure St Eusèbe	21	130 205 €
219	Projet agrandissement école	21	74 409 €

220	Projet Espace Valléen aménagement lac Roaffan	21	15 000 €
222	Sculpture	21	11 352 €
299	Réhabilitation bâtiments communaux	21	5 000 €
301	Etude de programmation pôle économique	20	14 550 €

**Budget Eau et assainissement** : montant budgétisé en dépenses d'investissement en 2023 (hors chapitre 16) : 840 627,01 €

Monsieur le Maire propose d'affecter 210 156,75 € aux programmes suivants :

N° Opération	Nom opération	Chapitre	Montant
103	Travaux réseau EP Les Costes	21	195 156,75 €
304	Etude projet assainissement Saint Eusèbe / Les Costes	20	5 000,00 €
400	Travaux et acquisition imprévus	21	10 000,00 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à engager les dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2024, dans les conditions exposées ci-dessus.

- Délibération pour l'application du régime forestier sur la commune d'Aubessagne avec de nouvelles parcelles susceptibles d'être intégrées

Monsieur le Maire présente la proposition de l'ONF d'inclure 26 nouvelles parcelles de la commune au régime forestier. 24 sont proposées au titre de l'instruction technique du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) et 2 parcelles sont proposées au titre de leur intérêt environnemental. Après analyse, le conseil municipal refuse d'intégrer toutes ces parcelles communales au régime forestier. Aucune délibération est prise.

- Délibération pour valider le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau de 2022

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif de la commune d'Aubessagne.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité adopte le rapport de l'année 2022 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif de la commune d'Aubessagne.

- Programmation de travaux d'agrandissement de la mairie

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à commencer à travailler sur les travaux à mener pour agrandir les bureaux de la mairie au rez-de-chaussée du bâtiment. Il propose de se rapprocher du CAUE 05 pour demander les conseils d'un architecte et d'IT05 pour préparer la consultation en vue de retenir une maîtrise d'ouvrage.

- Délibération pour fixer le cadre, le prix et le volume de bois de service dans le cadre d'un projet de construction sur la commune

Monsieur le Maire rappelle la demande de bois faite par un administré dans le cadre d'une prochaine construction sur Roaffan. Il invite le conseil municipal à définir un cadre pour vendre du bois de service dans le cadre de construction sur la commune. Il ressort des échanges qu'il n'y a pas de bois d'art du type mélèze à distribuer. La commune ne pourra donc pas mettre à disposition de bois de service dans le cadre de construction sur la commune.

- Délibération pour demander des subventions à l'Etat, la Région, le Département dans le cadre des travaux d'agrandissement de l'école

Monsieur le Maire explique qu'IT05 nous a accompagnés dans la rédaction de la maquette financière pour solliciter les financeurs pour les travaux d'agrandissement de l'école, M. le Maire présente le travail de Madame Gaillard Michèle, chargée de mission en ingénierie financière.

Intitulé	Plan de financement global		
	Montant subvention	Taux de cofinancement	Montant éligible retenu
ETAT - Fond vert 2024 (Partie Rénovation)	757 231,95	33,30%	1 262 053,24
Etat DETR/DSIL 2024 (Extension)	347 094,98	15,27%	1 011 684,84
REGION "Nos communes d'abord" (Réhabilitation)	250 000,00	11,00%	1 262 053,24
Département (Cohésion sociale) Extension	303 505,45	13,35%	1 011 684,84
Autofinancement	615 905,70	27,09%	2 273 738,08
<b>Montant total des subventions</b>	<b>1 657 832,38</b>	<b>72,91%</b>	<b>2 273 738,08</b>
<b>Montant de travaux</b>	<b>2 273 738,08</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 273 738,08</b>

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention décide de demander une subvention à l'Etat, à la Région et au Département et autres partenaires potentiels pour financer le projet d'agrandissement et de réhabilitation de l'école.

#### ➤ Questions diverses

- Projet école « Aire Terrestre Educative ». Choix de parcelles

Le Maire présente le projet mené par l'école d'Aubessagne intitulé « Aire Terrestre Educative ». Les objectifs consistent à former les plus jeunes à l'éco-citoyenneté, les reconnecter à la nature et à leur territoire et à favoriser le dialogue entre les élèves et les acteurs locaux de la nature. Monsieur le Maire rappelle que des parcelles communales ont été proposées à l'école pour mener ce projet. Il propose de se rapprocher de l'enseignante en charge du projet pour faire le tour des sites potentiels.

- Demande de branchement sur un compteur communal

Monsieur le Maire présente la demande d'un administré qui souhaite se brancher sur un compteur communal dans le cadre de ses travaux. Le Conseil municipal souhaite l'organisation d'une réunion sur site avec ENEDIS et le SYME pour étudier cette dernière avec plus d'éléments.

- Point sur le chantier de la cure de St Eusèbe :

Après une gestion hasardeuse de notre maîtrise d'ouvrage, Monsieur le Maire demande un meilleur suivi du chantier. La reprise des travaux est prévue le 15 janvier 2024. Le litige concernant un lot du marché avec le service contentieux de la Préfecture a été levé.

- Réception secrétaire général et sous-préfète le 1<sup>er</sup> février 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la venue du secrétaire général et de la sous-préfète à Aubessagne le 1<sup>er</sup> février 2024. Il soumet au conseil municipal, le programme qu'il souhaite proposer pour cette visite.

- Point sur RIFSEEP en vue d'une délibération après avis du Comité Social Territorial du CDG05.

Monsieur le Maire explique qu'il a transmis un projet de délibération pour modifier le RIFSEEP qui sera étudié par le Comité Social Territorial du CDG05 le 1<sup>er</sup> février 2024. Si le projet est validé, la délibération sera à l'ordre du jour au prochain conseil municipal.

- Point sur le projet du bâtiment économique

Monsieur le Maire fait un retour sur la réunion de présentation des bureaux d'études ATM et Alpicité du 10 janvier 2024. Le travail des bureaux d'études est de qualité, un point doit être fait le 23 janvier avec le service urbanisme pour régler les derniers points techniques. Le choix d'un architecte devra être fait pour poursuivre ce projet.

- Courrier entreprise grenobloise pour déposer des tourets pour le déploiement de la fibre optique

Monsieur le Maire présente le courrier d'une entreprise mandatée par Bouygues télécom pour la réalisation d'un lien en fibre optique entre Gap et Grenoble. Dans le cadre de ce projet, l'entreprise cherche un terrain de stockage sur notre commune pour entreposer des tourets de câbles sur une durée allant entre 12 et 18 mois. Après échange, le conseil municipal désigne M. Alain Rochas pour faire une proposition à l'entreprise.

- Tour de France

Madame OLLIVIER Nathalie informe le conseil municipal du passage du tour de France sur la commune en juillet 2024. Le conseil municipal propose d'organiser un barbecue sur les Costes dans le cadre de cet événement. Monsieur le Maire invite les conseillers à réfléchir sur cette idée et à en reparler lors d'un prochain conseil municipal.

- Rencontre parents d'élèves pour ouverture d'une garderie le mercredi

Monsieur le Maire présente les demandes de plusieurs parents d'élève concernant l'ouverture d'une garderie le mercredi sur la commune. A ce jour, 22 familles seraient intéressées. Monsieur le Maire souhaite mieux identifier les besoins sur la commune et aux alentours avant de prendre une décision.

- Illuminations 2024

Monsieur Richard Magnan propose d'inviter les habitants à participer à un concours de décoration de Noël à partir de 2024. Le conseil municipal est d'accord sur le principe et décide de travailler le sujet en commission.

Le secrétaire  
Serge BLANC



Le Maire  
Richard ACHIN

